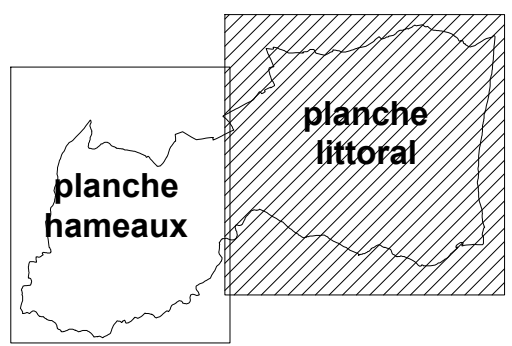


Plan Local d'Urbanisme

planche littoral
2/3

Echelle : 1 / 2500 ème



PLU approuvé le : 28 novembre 2007
Révision Allégée n°1 et 2 approuvées en 2009
Modification n°1 approuvée en 2009
Modification Allégée n°3 approuvée en 2013
Modification Simplifiée n°1 approuvée en 2015
Modification n°2 approuvée le :
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant la
Modification n°2 du PLU

Légende :

- Zonage du PLU
- UA** Nom de zonage du PLU
- Périmètre d'emplacement réservé
- Aménagement voies (opération)
- Fuseau soumis aux dispositions de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme liées au projet d'aménagement routier de la Collectivité Territoriale Corse Prunette - Taglio Isolaccio (Arrêté du 10 avril 2006)
- Servitude de passage le long du littoral (obligation aux propriétaires de laisser aux piétons le droit de passer sur leur propriété dans une bande de 3m de largeur calculée à partir de la limite du DPM (article L.160-6 du Code de l'Urbanisme))
- Prescriptions de protection et de mise en valeur**
 - Espaces Boisés Classés
 - Espace vert protégé
 - Espace parc littoral
 - Réalisation d'un mail planté comprenant une promenade piéton-vélo d'une emprise de 3m
- Prise en compte des risques naturels**
 - Zones soumises aux dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation approuvé par Arrêté Préfectoral du 03/05/2001 (périmètres indicatifs)
- Mise à jour du cadastre**
 - Nouveau bâti repéré

Fuseau soumis aux dispositions de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme liées au projet d'aménagement routier de la Collectivité Territoriale Corse Prunette - Taglio Isolaccio (Arrêté du 10 avril 2006)

